

CARTE COMMUNALE

RÉVISION N° 1

Approuvé par délibération du Conseil Municipal, le 12 juillet 2004
Approuvé par Arrêté Préfectoral, le 23 septembre 2004
Approuvé par délibération du Conseil Municipal, le 2 décembre 2014
Approuvé par Arrêté Préfectoral, le

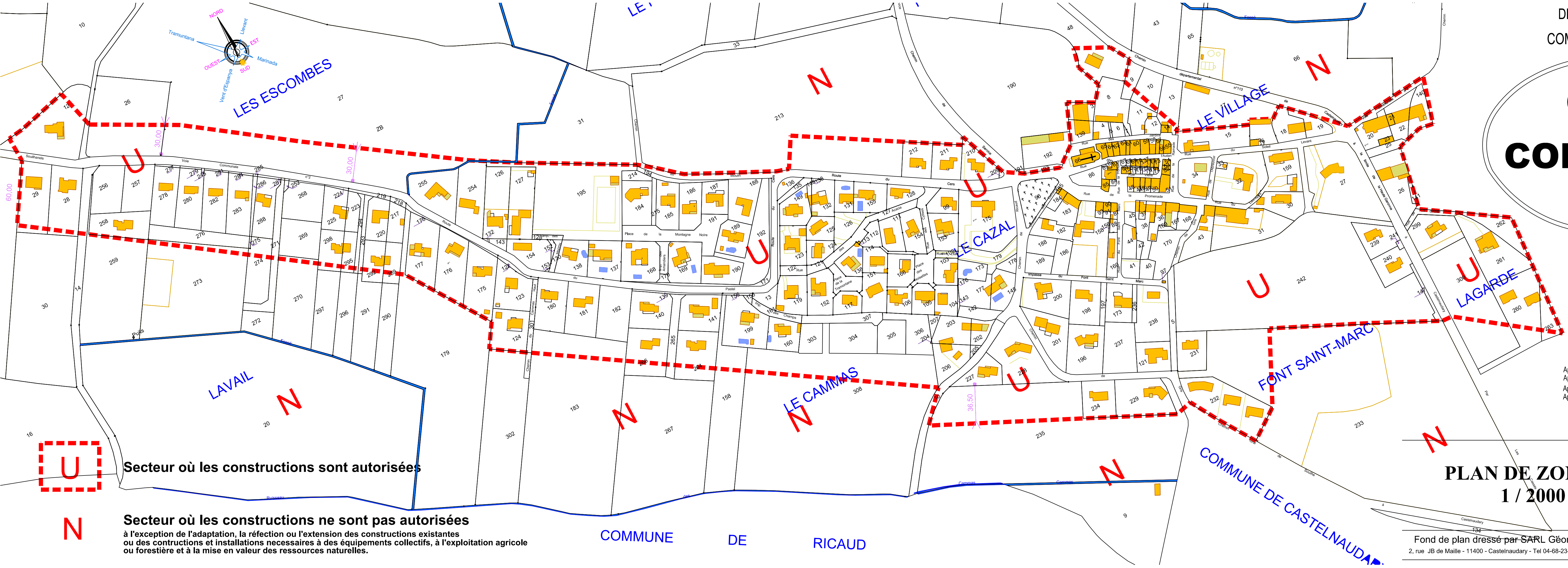
le Maire

PLAN DE ZONAGE
1 / 2000

Fond de plan dressé par SARL Géomètre Expert DARI
2, rue JB de Maille - 11400 - Castelnaudary - Tel 04-68-23-14-38 - Fax 04-68-23-46-95

2

G
GÉOMÈTRE EXPERT
CONSEILLER - VALORISER - GARANTIR



Secteur où les constructions sont autorisées

Secteur où les constructions ne sont pas autorisées

à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes
ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole
ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

COMMUNE DE RICAUD